

AR Prefecture

063-216303537-20260423-2026_04_20-DE
Reçu le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt-six, le 23 avril à 20 h 00
- présents	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	0	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
17 avril 2026 17 avril 2026

Présents : ARNAL Brigitte, BOURDON Didier, CARLE Pascal, CONFOLENT Philippe,
DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie,
THABOUILLOT Jacques, TIXIER Arnaud, VOISSET Yvette
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 20 - 2026

Objet : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

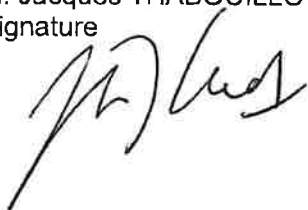
- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,26 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,06 %

et d'autoriser la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24/04/2026
et publication ou notification du 24/04/2026

Le Secrétaire de Séance
M. Jacques THABOUILLOT
Signature



Mme La Maire
Chantal DESGEORGES
Signature





COMMUNE : 353 SAINT-GERMAIN L'HERM
ARRONDISSEMENT : 63 AMBERT
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AMBERT

N° 1259 COM (1)

TAUX

FCL

2026

Reçu
Publié
03537
27/04/2026
03537
27/04/2026
2026 04 20-DE
Mairie de Saint-Germain l'Herm

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 7
Taxe foncière sur le bât (TFPB)	720 707	37,26	110,19	725 000	270 135	37,26	270 135
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	104 445	70,00	202,61	105 500	73 850	70,00	73 850
Taxe d'habitation (TH)	368 380	12,06	46,59	370 100	44 634	12,06	44 634
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	388 619		388 619
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux de référence de TH 2026 9	Taux de MTHRS applicable en 2026 10	Produit total souhaité 388 619 388 619	Produit total de référence (total colonne 5) 388 619
Taxe foncière sur le bât (TFPB)					
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	FER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			14 661	0	810	-70 237	11
								-54 766

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	388 619	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-54 766	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	333 853
---	---------	--	---------	--	---------

À CLERMONT-FERRAND

Le 18 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
ARNAUD COCHET



Le 23/04/2026

Pour la Commune,

Mme Chantal
DESGEORGES, Maire

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.